

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités
Direction des transports ferroviaires, fluviaux et des ports

Arrêté du 23 avril 2026
modifiant l'arrêté du 4 décembre 2008 relatif à la nomination des membres du jury de
l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur
public de marchandises par bateau de navigation intérieure

NOR : TRAT2516831A

(Texte non paru au journal officiel)

Par arrêté du ministre des transports, du 23 avril 2026, M. François MANOUVRIER est nommé en qualité de membre titulaire du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, en qualité de personne qualifiée intervenant en matière de formation dans le secteur des transports, en remplacement de M. Gilles MALEFAN.

M. Maxime ABRAMOVICI est nommé en qualité de membre suppléant du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, en qualité de personne qualifiée intervenant en matière de formation dans le secteur des transports, en remplacement de Mme Ingrid BRUMFROY-TESTU.

M. Didier LEANDRI est nommé en qualité de membre titulaire du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, en qualité de personne qualifiée intervenant en tant que représentant des professionnels, en remplacement de M. José LAVAL.

Mme Aurélie MILLOT est nommée en qualité de membre suppléant du jury de l'examen d'attestation de capacité permettant l'exercice de la profession de transporteur public de marchandises par bateau de navigation intérieure, en qualité de personne qualifiée intervenant en tant que représentante des professionnels, en remplacement de M. Didier LEANDRI.